

**Assemblée générale**Distr.: Générale
25 avril 2001Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Exploitation d'un système spatial intégré mondial de gestion
des catastrophes naturelles****Note du Secrétariat*****Additif****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Réponses reçues des États Membres		2
Canada		2

* Le présent document contient les réponses reçues des États Membres entre le 17 janvier et le 19 avril 2001.

I. Introduction

1. À sa quarante-troisième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé que, conformément au programme prévu pour la première année du plan de travail triennal consacré à l'exploitation d'un système spatial intégré mondial de gestion des catastrophes naturelles, le Sous-Comité scientifique et technique examinerait à sa trente-huitième session, les types de catastrophes naturelles rencontrées et la portée de l'application des services spatiaux utilisés pour atténuer leurs effets¹.

2. Le Comité a également pris note de la décision du Groupe de travail plénier du Sous-Comité tendant à ce que le Secrétariat invite les États Membres et les organisations internationales à soumettre au Sous-Comité à sa trente-huitième session des informations sur cette question (A/AC.105/736, annexe II, par. 41). Les informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales au 16 janvier 2001 figurent dans la note du Secrétariat du 24 janvier 2001 et son additif (A/AC.105/753 et Add.1). Le présent document contient les informations communiquées par un État Membre entre le 17 janvier et le 19 avril 2001.

II. Réponses reçues des États Membres

Canada

1. Le 20 octobre 2000, l'Agence spatiale canadienne (ASC) a signé avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et le Centre national d'études spatiales (CNES) français la Charte internationale relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, ce qui a permis d'accroître encore l'aptitude du Canada à fournir des informations en temps opportun aux pays frappés par l'adversité. M. Mac Evans, Président de l'ASC, a décrit la Charte comme une initiative humanitaire d'une grande portée qui aboutira à la coordination et à la mise en place au niveau mondial de moyens spatiaux, tels que le satellite à radar à synthèse d'ouverture canadien (RADARSAT-1), et permettra ainsi de fournir rapidement aux organismes chargés des opérations de sauvetage et d'assistance des images d'une importance cruciale pour la gestion des catastrophes naturelles et technologiques.

2. Depuis le 1^{er} novembre 2000, les pays devant organiser des opérations de sauvetage et de secours en cas de catastrophe naturelle ou technologique peuvent accéder rapidement aux moyens spatiaux de l'ASC, du CNES et de l'ESA en composant un numéro de téléphone spécial. Ainsi, il est possible d'utiliser de façon coordonnée des satellites d'observation de la Terre tels que RADARSAT, le satellite pour l'observation de la Terre (SPOT), le satellite européen de télédétection (ERS) et, bientôt, le satellite pour l'étude de l'environnement (Envisat), et des installations au sol, pour obtenir des images. D'autres satellites destinés aux télécommunications, à la télémédecine et à la navigation fournissent un appui supplémentaire et peuvent

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 20 (A/55/20), par. 119.

aider, par exemple, à placer des barrages flottants en cas de marée noire. Les trois agences spatiales vont désigner un responsable de projet qui entretiendra des contacts permanents, pendant toute la durée de la situation de crise, avec le pays ou l'organisme de secours ayant sollicité une aide, tout en coordonnant l'utilisation efficace des moyens spatiaux. L'assistance ainsi offerte comprendra également le traitement et l'interprétation des images satellites. Lorsqu'ils seront lancés, les satellites de télécommunication Artemis et Stentor renforceront ces moyens spatiaux en contribuant à la retransmission des données satellitaires aux organismes sur le terrain.

3. Une aide a été fournie dans le cadre d'une première opération commune, suite à un glissement de terrain important en Slovénie, le 17 novembre 2000. Les signataires de la Charte internationale ont également fait appel à leurs satellites d'observation de la Terre pour obtenir des images montrant les effets dévastateurs du tremblement de terre survenu en El Salvador en janvier 2001. La mise en commun des moyens des signataires de la Charte permet de fournir aux organismes de secours des images prises jour et nuit, quelles que soient les conditions météorologiques.

4. Les passages à intervalles fréquents de RADARSAT-1 et la souplesse d'utilisation de son faisceau permettent à ses utilisateurs de surveiller une zone avec fiabilité lors d'une situation d'urgence. Les services associés au programme RADARSAT, tels que la programmation des opérations d'urgence, le traitement des données en temps quasi réel et la transmission électronique, permettent aux organismes d'intervention de recevoir des données et d'évaluer rapidement les zones sinistrées pendant les situations de crise.

5. Le Canada participait déjà activement aux opérations de secours et de sauvetage avant de signer la Charte internationale. Pendant les inondations qui ont frappé le Mozambique au printemps 2000, le satellite canadien d'observation de la Terre a pris des images qui montraient l'étendue des inondations. L'ASC, en collaboration avec RADARSAT International, Inc., le Centre canadien de télédétection et le Ministère de la défense nationale, ont communiqué les données recueillies par RADARSAT-1 aux autorités mozambicaines afin de faciliter la gestion de l'aide humanitaire et l'évacuation des victimes. Une image satellite prise le 1^{er} mars 2001 par RADARSAT-1 montrait clairement la zone inondée le long du Limpopo jusqu'à Xia Xia au sud du Mozambique. L'image a été obtenue à l'aide du faisceau standard 7 de RADARSAT, qui assure une couverture nominale de 100 km par 100 km avec une résolution de 25 mètres.

6. RADARSAT-2, satellite canadien d'observation de la Terre de la nouvelle génération, est actuellement mis au point par MacDonald Dettwiler and Associates et son lancement est programmé pour le début de 2003. Ce satellite renforcera encore l'aptitude du pays à fournir des images précises répondant à l'évolution des besoins des clients, tout en honorant l'engagement pris en vertu de la Charte à l'égard des organismes de secours et de gestion des catastrophes.

7. Le Canada continuera également à soutenir les activités du Groupe d'appui à la gestion des catastrophes – placé sous l'égide du Comité sur les satellites d'observation de la Terre – qui déploie des efforts considérables depuis des années pour contribuer à une meilleure utilisation et à une meilleure coordination des données provenant des satellites d'observation de la Terre.